

Mardi 7 juillet 2020

## **L'Adami salue l'arrivée de Roselyne Bachelot au ministère de la Culture**

La rue de Valois hérite d'une personnalité de premier plan pour conduire les grands dossiers culturels alors qu'Emmanuel Macron a récemment fait de la culture un de ses quatre chantiers prioritaires.

L'expérience de Roselyne Bachelot sera particulièrement précieuse alors que l'ensemble du secteur, et en particulier les artistes, a été gravement touché par la crise sanitaire.

Les artistes-interprètes attendent surtout de la ministre de la Culture qu'elle prenne à bras le corps le dossier de leur rémunération sur internet.

Après 15 ans de discussions, décisions législatives, négociations et missions multiples qui n'ont malheureusement rien donné, les artistes-interprètes méritent un vrai débat et des mesures fortes sur ce sujet qui est aujourd'hui leur priorité.

La réponse à cette demande impérieuse ne saurait être traitée dans l'urgence comme cela semble se dessiner avec le choix de transposer par voie d'ordonnance la très attendue directive droit d'auteur.

Les artistes demandent que soient rendus les arbitrages indispensables autour de la question d'un internet équitable que la directive a opportunément traduit par une rémunération proportionnelle pour tous, y compris les artistes-interprètes. On en est encore loin.

L'Adami remercie Franck Riester et lui témoigne sa reconnaissance pour sa contribution décisive à la négociation de la directive « droit d'auteur ». Nous lui devons l'inscription de la rémunération proportionnelle dans le « marbre » de ce texte essentiel.

### **Contact presse :**

Benjamin Sauzay  
[bsauzay@adami.fr](mailto:bsauzay@adami.fr)  
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur [www.adami.fr](http://www.adami.fr)



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner «demande données personnelles»), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous [désabonner ici](#).